



DEB 2024-10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20240319-2024-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

République Française
Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

Le 19 mars 2024 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 7

Nombre de membres en exercice : 7

Date de la convocation : 12/03/2024

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, CASADO ESCOBAR Sylvia, LINHARES Tiffanie et SEVIN Rolland.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia) et HEREDIA Justine (pouvoir donné à LAGUNA Elodie).

Secrétaire de séance : LAGUNA Elodie

Objet : Renouvellement de la convention de gestion des eaux pluviales urbaines avec la CoVe

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.5215-27 et L.516-7-1 du CGCT, la commune peut se voir confier par la communauté d'agglomération, au travers d'une convention, la gestion de certains services transférés par la loi à l'EPCI,

Considérant qu'en l'état actuel, la commune est la mieux placée et organisée pour gérer ses eaux pluviales urbaines,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CoVe n°95-19 du 30 septembre 2019 concernant les conventions de gestion de service relatives à la gestion des eaux pluviales urbaines conclues entre les communes et la CoVe pour une durée de 4 ans,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CoVe n°204-23 en date du 18 décembre 2023, proposant à la commune la conclusion d'une convention en ce sens,

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve le projet de convention de gestion de la gestion de la compétence eaux pluviales urbaines à conclure avec la CoVe.

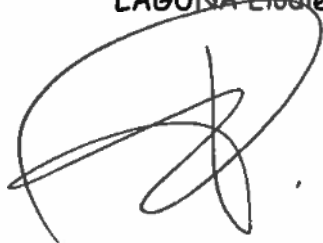
Autorise monsieur le Maire à signer ladite convention, telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour : 7 | Contre : 0 | Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

La Roque Alric,
Le 20 mars 2024.

La secrétaire de séance,
LAGUNA Elodie



Le Maire,
LINHARES José

